RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

26APT
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 RUE SALNEUVE, 75017 PARIS
910 782 887 RCS PARIS

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 11/06/2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 11 juin,

La soussignée,

La société FJ HOLDING, dont le siège social est fixé 5 rue Salneuve - 75017 PARIS, SAS inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 910 027 051, représentée par Iulia Alexandra MATEIAN

a pris, conformément aux stipulations des statuts de la Société, les décisions se rapportant à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises ;

- Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société ;

- Pouvoirs pour les formalités.

Madame Iulia Alexandra MATEIAN, la Présidente, a été régulièrement informée des présentes décisions.

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises

L'Associé Unique,

- **décide** d'approuver expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable ou autre formalité) ; et

- **déclare** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à son information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

DEUXIÈME DÉCISION

Transfert du siège social de la Société et modification corrélative des statuts de la Société

L'Associé Unique **décide**,

- de transférer le siège social de la Société du 5 Rue Salneuve, 75017 PARIS au 55 rue du Rocher, 75008 Paris.

- en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif au siège social de la Société qui sera désormais rédigé de la manière suivante :

Article 4 Siège social

Le siège social est fixé : 55 rue du Rocher, 75008 Paris.

Il peut être transféré en tout autre lieu par décision du Président, lequel est habilité dans ce cas à modifier les Statuts en conséquence.

La date de prise d'effet de cette modification est fixée au 10/02/2025.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

TROISIÈME DÉCISION

Pouvoirs pour les formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision est adoptée par l'Associé Unique.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.

L'Associé Unique,
La société FJ HOLDING
Représentée par Madame Iulia Alexandra MATEIAN

